



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1997/25/Add.1
7 mars 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-troisième session
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DES DROITS DE L'HOMME DE TOUTES LES PERSONNES
SOUMISES A UNE FORME QUELCONQUE DE DETENTION
OU D'EMPRISONNEMENT

Détention de fonctionnaires internationaux
et de membres de leurs familles

Rapport mis à jour du Secrétaire général, établi en application de
la résolution 1996/29 de la Commission des droits de l'homme

Additif

1. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 3 du document E/CN.4/1997/25, le nombre total des fonctionnaires du système des Nations Unies qui ont perdu la vie depuis le 1er juillet 1995 est plus élevé qu'il n'était initialement signalé dans le document A/C.5/51/3.
2. Le Secrétaire général se déclare profondément bouleversé et affligé par le décès des fonctionnaires ci-après de l'Opération pour les droits de l'homme au Rwanda, qui ont été tués au cours d'une attaque le 4 février 1997 :

Nom	Nationalité	Organisme	Lieu/date de l'incident	Cause du décès
Graham Turnbull	Royaume-Uni	Bureau du Haut Commissaire/ Centre pour les droits de l'homme	Cyangugu, 4 février 1997	Blessures par balle
Sastra Chiam-Chan	Cambodge	Bureau du Haut Commissaire/ Centre pour les droits de l'homme	Cyangugu, 4 février 1997	Blessures par balle
Ngabo Agripain	Rwanda	Bureau du Haut Commissaire/ Centre pour les droits de l'homme	Cyangugu, 4 février 1997	Blessures par balle
Jean-Bosco Munyaneza	Rwanda	Bureau du Haut Commissaire/ Centre pour les droits de l'homme	Cyangugu, 4 février 1997	Blessures par balle
Aimable Nsengiyumva	Rwanda	Bureau du Haut Commissaire/ Centre pour les droits de l'homme	Cyangugu, 4 février 1997	Blessures par balle

4. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a promptement et énergiquement condamné cette attaque et invité les autorités rwandaises à faire la lumière sur toutes les circonstances dans lesquelles s'est déroulé ce tragique incident. Une enquête approfondie a été entreprise par l'Opération pour les droits de l'homme au Rwanda.

5. Le lourd tribut payé par celle-ci en défendant la cause des libertés fondamentales et en oeuvrant pour le respect des droits de l'homme restera gravé dans les mémoires. Le Haut Commissaire aux droits de l'homme a exprimé ses sincères condoléances et sa profonde sympathie aux familles des cinq fonctionnaires tués dans l'exercice de leur activité. Un dernier hommage leur a été rendu au Palais des Nations à Genève, le lundi 10 février 1997.
